

INSTITUT GRAND-DUCAL
Section des sciences morales et politiques

Communication de M. Adrien Ries,
le samedi 12 mai 1979

*Mutations des relations économiques du Luxembourg
avec l'Allemagne*

Le Zollverein à rebours?

1980

Imprimerie Saint-Paul, société anonyme, Luxembourg



Paroles introductives du président, M. Carlo Hemmer

J'ai beaucoup de plaisir à saluer à notre réunion d'aujourd'hui un de nos membres correspondants, M. Adrien RIES, qui, établi à Bruxelles, est resté très attaché à son pays d'origine, y fait de fréquents séjours et suit d'un oeil vigilant ce qui s'y passe.

Notre confrère et compatriote est né à Bivels en 1933. Il a fait ses études à l'Université de Louvain. Il est docteur en droit et diplômé en sciences économiques. Depuis 1962 il est au service de la Commission des Communautés Européennes où il a rapidement gravi les marches de la hiérarchie administrative puisqu'il est actuellement directeur à la Direction Générale de l'Agriculture. M. Ries a à son actif de nombreuses publications. Il a traité des sujets luxembourgeois dans les Cahiers du STATEC ou de l'Institut Universitaire de Luxembourg: l'agriculture au Luxembourg, l'automobile dans la vie luxembourgeoise, le Luxembourg en l'an 2 000. En outre, il vient de publier un «ABC du Marché Commun Agricole»¹ qui est destiné à une diffusion européenne. Ayant activement participé à l'élaboration du Plan Mansholt et chargé de par ses fonctions de s'occuper des réglementations des marchés agricoles, il est un des très rares fonctionnaires européens à posséder à la fois une vision d'ensemble de l'agriculture du marché commun et une connaissance de détail de ses multiples problèmes. Il est capable d'improviser à tout moment un exposé sur n'importe quel problème agricole européen fût-il difficile et compliqué, comme les montants compensatoires monétaires.

Mais notre ami est loin d'être économiste seulement. Il étale un large éventail d'intérêts multiples. Poète et feuilletonniste à ses heures, il a écrit un petit livre charmant «Bivelsers Tagebuch»¹, à la fois chronique villageoise et familiale et recueil de réflexions.

¹ L'ABC du Marché Commun Agricole, Fernand Nathan, Édition Labor, Paris-Bruxelles, 1978 — Das ABC der Gemeinsamen Agrarpolitik, Nomos, Baden-Baden, 1979 — Bivelsers Tagebuch, Imprimerie St-Paul, Luxembourg, 1978.

Bivels est resté le port d'attache de notre ami. Il y a conservé la maison paternelle et y passe ses vacances et de nombreuses fins de semaines entouré de sa famille. Il est père d'une magnifique lignée de garçons superbes qu'il a complétée en adoptant une charmante petite fille indienne. Avec cette descendance nombreuse et joyeuse il fait de grands tours à pied sur les hauteurs ardennaises.

Mais si forte que soit la tentation de décrire en détail la personnalité forte et pittoresque de notre conférencier, je ne saurais tarder plus longtemps à lui donner la parole pour son exposé sur les «Mutations des relations économiques du Luxembourg avec l'Allemagne».

Le Zollverein à rebours ?

Communication de M. Adrien RIES à l'Institut Grand-Ducal,
Section des Sciences Morales et Politiques, le samedi 12 mai 1979
(Hôtel Gevershof)

Introduction

1. L'idée de procéder à l'étude des mutations intervenues dans les relations économiques du Grand-Duché de Luxembourg avec l'Allemagne m'a été inspirée par un questionnaire du STATEC. Dans ce questionnaire, on m'interrogea sur le Bulletin du STATEC et on me pria de présenter des suggestions au sujet de cette publication bien connue des économistes. Dans ma réponse, j'ai exprimé le désir que le Bulletin du STATEC paraisse dorénavant dans une édition bilingue «français - allemand» et, si cela s'avérait possible, également dans une édition bilingue «français - anglais».
2. L'édition bilingue «français - allemand» de toutes les publications économiques luxembourgeoises me semble justifiée par le rôle croissant que joue l'Allemagne dans l'économie luxembourgeoise. En procédant ainsi, les administrations publiques luxembourgeoises ne feraient d'ailleurs que suivre l'exemple de quelques firmes privées, telles que l'ARBED ou la SEO, qui publient leurs rapports annuels en français et en allemand.
3. Ma suggestion ne découle pas seulement d'un sens prononcé pour les relations publiques, mais je raisonne en homme d'affaires. Le Grand-Duché de Luxembourg a besoin de la création d'emplois nouveaux: de 5 à 10.000 emplois dans le secondaire et le tertiaire d'ici 1985. Qui va créer ces emplois ? Des entrepreneurs étrangers, naturellement. N'avons-nous pas une vieille expérience en la matière ? Du temps du Zollverein, l'industrialisation du Luxembourg fut pour une large part le fait d'entrepreneurs allemands; entre les deux guerres, quelques nouvelles entreprises furent fondées par des entrepreneurs belges et français; depuis 1950 et jusqu'à la crise économique actuelle, les américains furent à l'origine de la plupart des implantations industrielles, tandis

que les banquiers allemands et autres sont à l'origine de l'épanouissement de la place financière de Luxembourg.

4. Il n'est pas exclu que d'ici 1985, nous n'ayons d'autre secours que celui des Allemands. La source américaine se tarit et Henri Ford n'a même pas daigné nous prendre en considération pour l'ambitieux projet qu'il vient de refuser à la Lorraine. La Belgique se débat dans des difficultés économiques considérablement aggravées par un contentieux communautaire insoluble, et c'est le Grand Duché qui offre des emplois aux chômeurs de la province du Luxembourg. Quant à la France, elle se contente de construire la centrale nucléaire de Cattenom devant notre porte, rendant inopérant l'échec de la joint-venture germano-luxembourgeoise à Remerschen.
5. C'est dans ce contexte que le rapprochement progressif des économies luxembourgeoise et allemande prend une signification nouvelle. Mais ce rapprochement pose aussi des problèmes et non des moindres.
C'est pourquoi j'ai construit cette communication en deux parties. La première partie est consacrée à l'analyse des faits. Dans la seconde partie, je vous livre les considérations que ces faits m'inspirent.
6. Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de présenter ces idées dans l'enceinte de l'Institut Grand-Ducal. Le sujet est en effet délicat et mérite d'être examiné dans un environnement fait de calme, de détachement et d'indépendance.

I - Les faits

7. Au cours des dernières années, l'économie luxembourgeoise tend à s'orienter davantage vers l'Allemagne. Voici quelques faits qui illustrent cette thèse.

Le commerce extérieur

8. Le Luxembourg importe non seulement la plupart des produits manufacturés et biens d'investissement mais encore la quasi-totalité des matières premières utilisées par l'industrie (les seules exceptions étant l'eau, la minette, l'ardoise et le bois). Le poste le plus important est celui des produits minéraux (charbon, minerai de fer, pétrole), qui représentent plus d'un cinquième

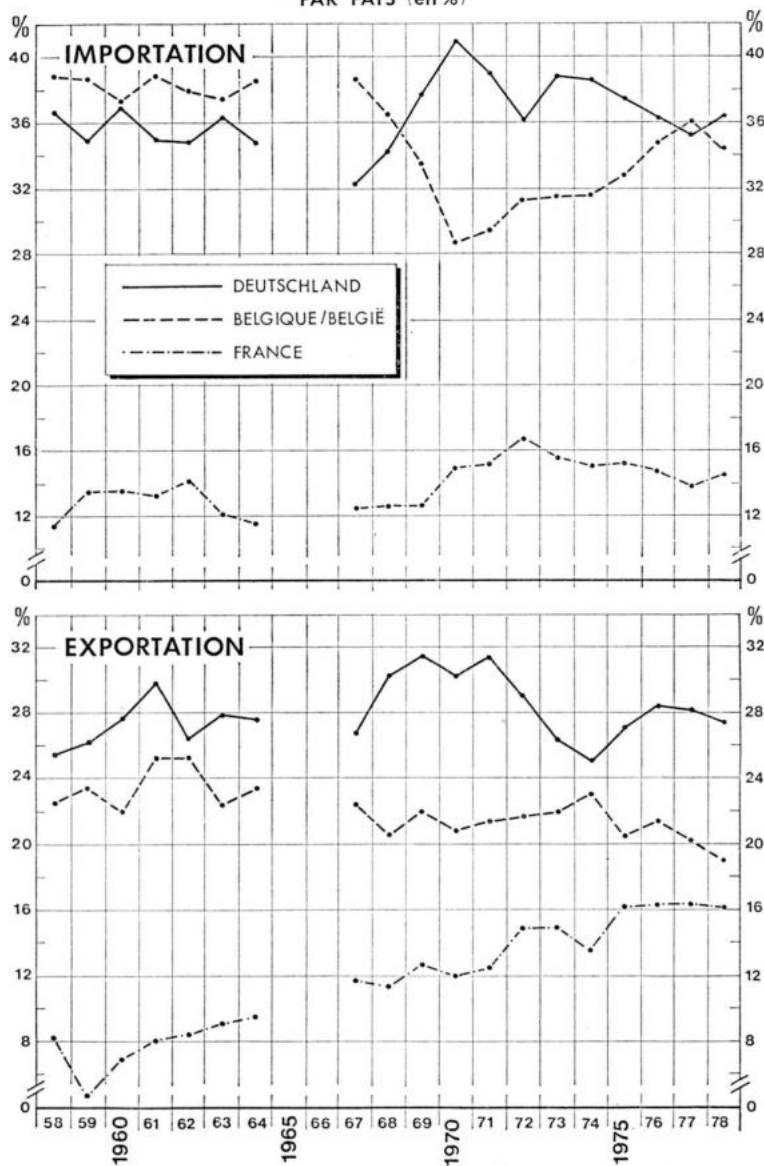
de nos importations. Mais l'importance de ce poste varie avec la conjoncture sidérurgique et, depuis la guerre du Yom Kippour, avec le prix du pétrole.

On peut dire schématiquement que le charbon nous vient d'Allemagne, la minette de France, le minerai riche et le pétrole de Belgique.

Il y a erreur sur ce dernier point : le minerai riche a évidemment pour origine le Brésil de même que le pétrole a pour origine le Moyen-Orient.

9. Les exemples précités montrent que les statistiques globales en matière d'importations sont biaisées. Elles le sont encore par la pratique bien connue dans l'UEBL des contrats d'exclusivité, qui ont pour effet que des marchandises originaires d'ailleurs transitent par la Belgique avant de venir au Grand-Duché. C'est pourquoi il convient d'analyser nos importations en provenance de l'Allemagne de manière plus nuancée.

LA VENTILATION DU COMMERCE EXTERIEUR DU LUXEMBOURG
PAR PAYS (en %)



CCE-DG VI A/2 - 7905.37r

10. Ainsi, les données les plus récentes montrent que l'Allemagne est notre plus grand fournisseur de charbon, de véhicules à moteur, de machines et appareils et matériel électrique et le second fournisseur après la France de métaux communs et ouvrages de ces métaux. La Belgique par contre vient en tête pour la plupart des produits de consommation courante.
11. Grâce à la diversification intervenue depuis 1960 dans la structure de l'industrie luxembourgeoise, les exportations du Grand-Duché sont également devenues plus variées. Mais les produits sidérurgiques restent toujours notre cheval de bataille et constituent plus de la moitié de nos exportations; ils sont suivis dans l'ordre, par les matières plastiques et le caoutchouc et les produits textiles.
12. L'Allemagne est depuis longtemps le premier client du Luxembourg; elle est suivie dans l'ordre par la Belgique et la France. L'Allemagne achète environ 40% de nos produits sidérurgiques; de même, elle vient en tête de nos exportations de matières plastiques et caoutchouc ainsi que de matières textiles.
13. Ainsi, l'Allemagne n'est pas seulement le premier client du Grand-Duché; elle est également son premier fournisseur. Le graphique figurant à la page 8 illustre parfaitement cette situation.

Quelques case-studies

14. Il n'a pas été possible ici d'analyser systématiquement la position de toutes les entreprises luxembourgeoises vis-à-vis de l'Allemagne. J'ai mis en chantier, il y a quelques années, une étude des 150 principales entreprises de notre pays; j'ai l'intention de terminer ce travail en 1981, lorsque seront connus les résultats des entreprises pour l'année 1980. J'espère alors pouvoir publier un ouvrage sur «l'économie luxembourgeoise vue à travers ses principales entreprises 1960-1980». Pour les besoins de la présente communication, j'ai choisi 3 case-studies: ARBED, CLT et SEO.
15. Les Aciéries réunies de Burbach - Eich - Dudelange (ARBED) sont l'entreprise luxembourgeoise la plus importante. L'ARBED est notre seule multinationale. Elle est l'entreprise luxembourgeoise la plus implantée en Allemagne: en 1978, le groupe ARBED a réalisé en Allemagne 30% de sa production d'acier,

70% de son chiffre d'affaires dans le secteur des produits de tréfilerie. Depuis longtemps, l'ARBED possède en Allemagne sa base charbonnière (bassin d'Aix-la-Chapelle). Depuis 1978, l'ARBED contrôle pratiquement seule toute la sidérurgie sarroise, à l'exception de Dillingen qui reste sous contrôle français. L'influence allemande au sein du groupe ARBED peut être décrite comme suit:

- actionnaires allemands: 9,6% (contre 13,3% à Société Générale de Belgique; 13,1% au Groupe Schneider);
- Conseil d'administration: Kurt-Wigand Freiherr von Salmuth, Otto Wolff von Amerongen, Rudolf Judith
- Conseil du groupe: Geschäftsführung de Röchling-Burbach, Direktorium de Eschweiler Bergwerksverein;
- Conseil central du groupe: Président de la Geschäftsführung de Röchling-Burbach.

Le groupe ARBED en Allemagne

Société	% participation ARBED	Chiffres d'affaires en 1978 (mio F)
1. Eschweiler Bergwerksverein, Herzogenrath	(96 ⁰ / ₀)	26.025
2. Stahlwerke Röchling-Burbach, Völklingen	(98 ⁰ / ₀)	23.900
3. Felten und Guillaume Carlswerk, Köln	(35 ⁰ / ₀)	10.400
4. Arbed- F und G Drahtwerke, Köln	(97 ⁰ / ₀)	4.000
5. Pohlig-Heckel-Bleichert, Vereinigte Maschinenfabriken, Köln	(96 ⁰ / ₀)	4.000
6. Hein, Lehmann, Düsseldorf	(88 ⁰ / ₀)	1.500
7. Karcher Schraubenwerke, Beckingen	(89 ⁰ / ₀)	1.250
8. Hilgers, Rheinbrohl	(96 ⁰ / ₀)	1.000
9. Drahtseilerei Gustave Kocks, Mülheim-Ruhr	(99 ⁰ / ₀)	350
10. Neunkircher Eisenwerk	(97 ⁰ / ₀)	9.500
11. Lech-Stahlwerke	(89 ⁰ / ₀)	2.400
12. RB - Stahl- und Waggonbau	(100 ⁰ / ₀)	500
13. Otto Wolff-Homburger Bau	(50 ⁰ / ₀)	1.500
14. Georg Heckel	(100 ⁰ / ₀)	500
15. Röchling-Burbach Weiterverarbeitung	(100 ⁰ / ₀)	6.450

Toutes ces sociétés sont incorporées dans Arbed-Finanz Deutschland, société au capital de 350 mio de DM établie à Saarbrücken.

Ces sociétés font un chiffre d'affaires de plus de 90 milliards de francs (ARBED: 37; SIDMAR: 22).

16. La Compagnie luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) a tenté d'occuper le marché allemand à partir de 1957, après avoir essayé de diversifier ses programmes vers d'autres auditoires (anglais, néerlandais) que le français. L'implantation d'un centre de radiodiffusion à Marnach-Hosingen et le développement de la fréquence modulée ont permis à la CLT de conquérir le marché allemand. En 1978, la CLT a produit environ 20.000 heures de programme radio dont 8.200 en français, 7.700 en allemand, 3.400 en luxembourgeois et 1.000 environ en anglais, néerlandais et autres langues.

En Allemagne, la CLT exerce aujourd'hui une position dominante sur le marché radio (on estime à 6 millions le nombre d'allemands qui écoutent RTL au moins une fois par jour et à 15 millions le nombre de ceux qui l'écoutent au moins une fois par semaine) et sur le marché de la production musicale. C'est cette dernière activité qui lui a valu une procédure de la part de la Commission des Communautés Européennes de Bruxelles.

En 1978, la CLT a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de francs. Elle a versé plus d'un milliard à l'État grand-ducal (redevances et impôts) et elle a réalisé près de 700 millions de bénéfiques. Il est probable que la partie la plus importante de ces résultats ait été réalisée sur le marché allemand, car les émissions radio allemandes fonctionnent avec un minimum de frais alors que les émissions radio françaises et la télévision sont relativement chères.

17. La Société Électrique de l'Our (SEO) est une joint venture entre le Land de Rheinland-Pfalz et le Grand-Duché de Luxembourg (voir Annexe I). Elle exploite la centrale de pompage de Bivels et les centrales au fil de l'eau de Palzem et de Grevenmacher. Vous lirez dans mon *Bivelser Tagebuch* l'histoire de l'implantation de la centrale de l'Our. Ce qu'il convient de retenir ici est que:

- la SEO collabore étroitement avec la RWE (Rheinisch-Westfälisches-Elektrizitätswerk);
- l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique dépend de plus en plus de l'Allemagne; alors qu'en 1970 la

Belgique fournissait encore 58% de nos importations, sa part n'est plus aujourd'hui que de 35%; depuis 1970, la part de l'Allemagne par contre est passée de 42 à 64%;

- la quantité d'énergie électrique en provenance d'Allemagne est actuellement égale à celle distribuée par le concessionnaire général CEGEDEL.
18. La cabale anti-nucléaire qui sévit actuellement a mis au frigo les activités de la société-soeur de la SEO, la Société pour l'exploitation de l'énergie nucléaire (SENU). Je constate simplement que le Luxembourg avait très nettement opté pour une nouvelle joint venture avec l'Allemagne, devant aboutir à la construction d'une centrale nucléaire sur la Moselle à Remerschen. «À ceci il faut ajouter que le Gouvernement luxembourgeois avait adopté à l'égard du projet de centrale nucléaire de Remerschen toute la philosophie et tous les critères allemands en matière de sécurité.» (dixit Jean Hamilius à la Chambre).

La place financière de Luxembourg

19. A fin 1978, la place financière de Luxembourg comptait 97 banques (contre 12 en 1960) avec une somme des bilans de 2.509 milliards de francs (contre 23 en 1960). Les banques employaient plus de 6.700 personnes, soit 4,6% de la population active du pays. La place financière de Luxembourg traite actuellement environ un quart du marché des euro-monnaies et intervient pour plus d'un cinquième dans les émissions publiques d'euro-obligations.
20. L'exercice budgétaire de 1978 a enregistré une plus-value de recettes par rapport au budget de 3,9 milliards de francs; cette plus-value est due pour 3,2 milliards à l'activité en expansion du secteur bancaire. L'impôt sur le revenu des collectivités (Körperschaftssteuer) a produit 8.374 millions en 1978, dont 75% en provenance du secteur bancaire.
21. Les banques allemandes exercent une position prépondérante sur la place financière de Luxembourg. Actuellement il y a 25 banques allemandes qui représentent 55% de la somme des bilans et 60% des impôts versés par le secteur bancaire à l'État.

Divers

22. Une grande variété de «faits divers» vient à l'esprit lorsqu'on réfléchit un instant à nos relations avec l'Allemagne. Citons-en quelques-uns au hasard.

Les Luxembourgeois raffolent du shopping à Trèves; les Allemands viennent par milliers acheter essence et cigarettes au Grand-Duché; ils sont d'excellents clients dans nos restaurants. Lorsqu'ils n'écoutent pas «UKW, Kanal 18», les Luxembourgeois écoutent de préférence la radio allemande (RTL ou autre); les trois chaînes de télévision allemandes battent tous les records d'écoute au Grand-Duché. Parmi les publications de presse étrangère lues au Luxembourg, les quotidiens et les hebdomadaires allemands viennent en tête. Les syndicats luxembourgeois ne se contentent pas de se comporter à l'allemande, ils vont jusqu'à imiter le DGB (d'où vient le nom d'OGB-L ?) et à implanter chez nous des organismes allemands (Bank für Gemeinwirtschaft - Beamtenheimstättenwerk). Le Findel est l'aéroport naturel de l'Eifel-Hunsrück et la moitié de la clientèle d'Icelandair est allemande. Il y a 4.200 travailleurs allemands occupés au Grand-Duché, auxquels il convient d'ajouter 1.400 frontaliers, mais il n'y a que 2.000 luxembourgeois qui travaillent en Allemagne. Actuellement plus de 600 Luxembourgeois sont inscrits à des universités de langue allemande (28% du total). L'Allemagne est le premier client de nos PTT en matière de télex. De même les bateaux allemands sont les plus nombreux sur la Moselle canalisée (43%). L'Allemagne nous fournit deux camions sur trois, et trois autobus sur quatre. Pour chaque match de football important, des autobus partent en Allemagne, à Mönchen-Gladbach ou à Munich, car le football allemand fait fureur dans notre pays. Je m'arrête là mais cette liste n'est pas limitative.

II - Essai d'interprétation des faits

23. Chacun interprétera à sa façon les faits que je viens de vous livrer. Il va de soi que mon interprétation personnelle n'en exclut nullement d'autres. Ce que j'ai voulu faire, c'est d'attirer votre attention sur une évolution en cours, qui est de nature à poser des problèmes économiques, politiques et culturels. D'aucuns seront peut-être tentés de me dresser un procès d'intention. Qu'ils se tranquillisent: je suis assez jeune pour ne pas être

affecté dans mon jugement par des souvenirs émotionnels datant de la 2e guerre mondiale; toute ma formation universitaire a eu lieu à une université francophone; et — last but not least — j'ai travaillé pendant plus de 20 ans dans un milieu international, sous des patrons néerlandais, français, allemands, britanniques et danois et mes langues de travail sont depuis toujours le français, l'allemand et l'anglais. Il est vrai que je n'affiche pas une francomanie outrancière à l'image de certains intellectuels de chez nous; il est vrai aussi que lorsque je parle luxembourgeois, je suis compris de mes interlocuteurs, parce que je parle notre langue et non pas un franluxembourgeois à la mode chez nos hommes politiques; enfin, je vis en symbiose autant avec les cultures allemande et anglaise qu'avec la culture française — et je ne cesse de remercier le Ciel de m'avoir fait naître et vivre dans un tel berceau de culture européenne.

24. Ceci étant dit, j'aimerais d'abord me défaire de quelques faux problèmes. D'aucuns semblent plus inquiétés par l'emprise de la télévision allemande sur les masses luxembourgeoises que par l'orientation croissante de l'économie luxembourgeoise vers l'Allemagne. Sans le dire expressément, les teneurs de cette thèse mettent dans le même pot la télévision allemande et certains organes de presse de renommée douteuse: vous me permettrez d'affirmer que la télévision allemande est qualitativement équivalente à la télévision française; et si la masse luxembourgeoise savait lire le français comme elle lit l'allemand, elle ne lirait certainement pas «Le Monde», tout comme elle ne lit pas non plus «Die Welt». Le vrai problème luxembourgeois est qu'en dehors d'une «élite» intellectuelle et citadine, le peuple n'est pas bilingue français-allemand: d'une manière générale, le français est mal ou peu compris. L'État et son administration le savent bien, puisqu'ils n'hésitent pas à publier en édition bilingue «français-allemand» des lois telles que le code de la route ou des circulaires administratives telles que les déclarations d'impôt.
25. D'aucuns tentent d'expliquer l'orientation de nombreux consommateurs luxembourgeois vers l'Allemagne ou vers les produits allemands par des motifs «linguistiques» ou même «idéologiques». Rien n'est plus faux: à mon avis, c'est la qualité des produits allemands et, dans une certaine mesure, la stabilité des prix de ces produits qui sont à la base de leur succès; et c'est l'organisation industrielle et commerciale allemande qui séduit l'importateur et le commerçant luxembourgeois.

26. Par contre, il est évident que certains comportements luxembourgeois, si on doit les comparer à ceux de nos trois voisins, trouvent leur analogie en Allemagne plutôt qu'ailleurs. Voici quelques exemples:

- a) la stabilité politique, axée sur trois partis, dont deux forment des gouvernements de coalition (Allemagne: CDU/CSU - SPD - FDP; Luxembourg: CSV - LSAP - DP);
- b) la stabilité sociale: pas (Luxembourg) ou très peu (Allemagne) de grèves¹ grâce à un comportement des plus responsables de la part des syndicats, soutenu par une législation très progressiste en matière de «coresponsabilité» et de «concertation»;
- c) la limitation de l'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique, mais un comportement analogue au cours de la présente crise économique sous le leitmotiv «la stabilité avant tout». Ce point m'amène à vous parler d'un des problèmes majeurs, qui concerne nos relations économiques avec l'Allemagne et la Belgique.

27. Depuis 10 ans, nous assistons partout à une flambée de l'inflation et à des troubles monétaires. Mesurée en prix implicites du PIB, l'inflation cumulée 1970 - 1978 a été de

- 100% en France
- 83% en Belgique
- 71% au Luxembourg
- 50% en Allemagne.

Les taux de chômage ont atteint les sommets suivants au cours de la même période:

- 5,3% en France
- 8,4% en Belgique
- 0,8% au Luxembourg
- 4,2% en Allemagne

Il apparaît clairement que la performance du Luxembourg est unique en matière de plein emploi. Il est probable qu'elle eût été aussi bonne en matière de prix que celle de l'Allemagne s'il n'y avait eu l'inflation systématiquement importée, notamment

¹ Sauf en 1978 (grève de la métallurgie), l'Allemagne n'a quasiment pas connu de grèves, alors que la France perdait jusqu'à 5 millions de journées de travail par an et la Belgique jusqu'à près de 1 million pour fait de grèves

en provenance de la Belgique. Ici, un des facteurs déterminants est sans aucun doute notre union monétaire avec la Belgique.

28. Les relations des différentes monnaies entre elles reflètent assez correctement les performances de nos économies. Exprimé par rapport au DM, le franc belge a perdu depuis 1969 environ 18⁰/₀ de sa valeur; pour le franc français, la perte de substance est de 41⁰/₀.

En raison de l'union monétaire avec la Belgique, le franc luxembourgeois s'est lui aussi dévalué de 18⁰/₀ depuis 1969 par rapport au DM. Mais cette perte de valeur ne correspond pas à la performance de l'économie luxembourgeoise en comparaison avec l'économie allemande. Et le maintien de la parité entre le franc belge et le franc luxembourgeois ne reflète pas non plus les performances économiques respectives du Luxembourg et de la Belgique.

29. Schématiquement, on peut même affirmer que les économies belge et luxembourgeoise se comportent différemment de même que les pouvoirs publics et les syndicats ont des attitudes différentes en matière économique.

Comparaison Belgique-Luxembourg

Rubrique	Belgique	Luxembourg
Inflation 1970-1978	+ 83 ⁰ / ₀	+ 71 ⁰ / ₀
Taux de chômage mars 1979	8,4 ⁰ / ₀	0,8 ⁰ / ₀
Dette publique (1000 F par habitant)	2.650	1.300
Jours de grève 1978	998.400	0
Rémunération des salariés 1970 - 1978 (croissance par an)	+ 12,9 ⁰ / ₀	+ 11,9 ⁰ / ₀

30. En matière financière, ces différences sont naturellement noyées dans les comptes de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Celle-ci a été traditionnellement positive avant 1976. Elle a accusé un déficit de 2,8 milliards en 1976 et de 20 milliards en 1978. La hausse de prix du pétrole a entraîné depuis 1974 un déficit croissant de la balance commerciale: celui-ci dépasse 100 milliards depuis 1977.

L'économie luxembourgeoise contribue traditionnellement à améliorer la balance des paiements de l'UEBL. Ainsi le STATEC estime à 20 milliards le solde positif de la balance des opérations courantes du Luxembourg. Ce résultat est dû essentiellement à la place financière de Luxembourg et aux exportations de services (transports aériens, radio-télévision).

31. La faiblesse qu'accuse régulièrement le franc belge sur le marché des changes n'est pas due seulement à des mouvements spéculatifs. Les piètres résultats économiques de la Belgique, la politique budgétaire très laxiste de ce pays et la détérioration de la balance des paiements de l'UEBL y sont aussi pour quelque chose.

C'est pourquoi on peut affirmer, sans grand risque de se tromper, qu'en l'absence d'une union monétaire avec la Belgique, le franc luxembourgeois aurait eu tendance à se comporter plutôt comme le DM ou le florin hollandais. Ma thèse est que si les comportements économiques constatés dans le passé se poursuivent au cours des prochaines années en s'amplifiant, il y aura des pressions de plus en plus fortes dans le sens d'une dissociation monétaire à l'intérieur de l'UEBL. En d'autres mots, le franc luxembourgeois suivrait le DM; et le franc belge ainsi que le franc luxembourgeois auraient des taux pivots différents à l'intérieur du système monétaire européen (SME).

32. Ce scénario n'est pas tiré par les cheveux. Cela s'est déjà vu avant la deuxième guerre mondiale. Dans le cadre du SME, le Luxembourg vient de se doter des instruments juridiques nécessaires. L'événement n'est donc pas du domaine de la fiction. Il faut que les dirigeants luxembourgeois se préparent à l'avance et sachent que faire en cas de crise grave.

Car le choix n'est pas facile entre

- a) d'une part des pressions économiques de plus en plus fortes en vue d'un rattachement économique plus étroit avec l'Allemagne pouvant aller jusqu'à la dilution progressive de l'UEBL;
- b) d'autre part, l'intérêt politique vital du Grand-Duché de continuer à vivre en symbiose étroite avec la Belgique, petit pays comme lui, et qui a montré maintes fois par ses actes à quel point son petit voisin du Sud pouvait en toutes circonstances compter sur lui.

33. En réalité, il s'agit-là d'un dilemme grave. Personnellement, je n'en vois d'autre sortie que la réussite de l'intégration européenne et notamment du SME. Que l'ECU devienne une véritable monnaie européenne: il ne fera pas seulement progresser l'union de l'Europe; il évitera à notre pays de devoir choisir entre l'UEBL et le Zollverein !

Annexe¹

La Société Électrique de l'Our (SEO)

La Société Électrique de l'Our est une initiative du Gouvernement luxembourgeois nécessitant l'accord du «Land Rheinland-Pfalz» par suite de son caractère frontalier.

Lors des débats parlementaires à la Chambre des Députés concernant la loi du 6 juin 1959 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'État Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydro-électriques sur l'Our, signée à Trèves, le 10 juillet 1958 (document parlementaire no 710 de la Session Ordinaire 1958/59), le Gouvernement a donné dans son exposé des motifs toutes les précisions en rapport avec le projet de l'Our et en particulier tous les détails qui concernent les contrats de fourniture et de vente d'énergie électrique.

L'exploitation de la centrale de Vianden est assurée par le personnel de la Société Électrique de l'Our.

Qu'il soit rappelé brièvement que les accords RWE/SEO de 1956 et de 1958 donnent à la SEO la possibilité de prélever certains contingents en puissance et en énergie en rapport avec l'exploitation de la centrale de Vianden pour desservir le Luxembourg, et, le cas échéant, certains pays avoisinants.

Après la mise en service du 10e groupe de la SEO, ces contingents sont les suivants:

- une fourniture d'énergie au prix préférentiel;
- une fourniture d'énergie au prix commercial;
- l'exploitation d'une tranche de la centrale de Vianden par le réseau luxembourgeois, belge, français ou hollandais.

Au moment de la mise en service des premiers groupes de la centrale de Vianden, le Gouvernement luxembourgeois demanda à la SEO une proposition d'approvisionnement en énergie électrique pour les

¹ Le texte de cette annexe a été fourni à l'auteur par la Société Électrique de l'Our.

besoins du réseau public luxembourgeois (CEGEDEL) qui ne sont pas couverts par des ressources hydro-électriques indigènes.

Cette proposition devait englober les contingents revenant au Luxembourg en vertu des accords SEO/RWE de 1956/58 et comporter, le cas échéant, des importations d'énergie supplémentaires en provenance du réseau de RWE pour couvrir l'ensemble des besoins luxembourgeois en énergie et en puissance à des conditions de prix uniformes, tout en tenant compte des avantages économiques pour le Luxembourg du fait de sa contribution à la réalisation de l'aménagement de Vianden.

Sur la base de cette proposition, l'État grand-ducal et SEO signent le 30 avril 1963, une convention concernant la fourniture d'énergie électrique au secteur public luxembourgeois.

Cette convention est conclue pour une durée jusqu'au 31.12.1985. Elle prévoit en outre la reconduction pour des termes de cinq ans.

En outre la SEO exploite les centrales au fil de l'eau de Palzem et de Grevenmacher, dont 50% de la production revient au Luxembourg.

1976-	Énergie de pointe produite par la centrale de Vianden:	479	GWh
1977-	„	: 188	GWh
1978-	„	: 241	GWh
1976-	Énergie de pointe produite par les centrales de Palzem et de Grevenmacher	: 36	GWh
1977-	„	: 58,5	GWh
1978-	„	: 61	GWh
1976-	Fournitures d'énergie électrique au réseau public	: 1.442	GWh
1977-	„	: 1.493	GWh
1978-	„	: 1.592	GWh

Zusammenfassung

Luxemburgs wirtschaftlicher Drang nach Deutschland

I. *In den letzten Jahren verstärkten sich die wirtschaftlichen Verbindungen Luxemburgs mit Deutschland :*

- a) *Deutschland ist der wichtigste Handelspartner Luxemburgs sowohl bei den Einfuhren wie bei den Ausfuhren.*
- b) *Der Jahresumsatz des größten luxemburgischen Unternehmens (ARBED) übersteigt 90 Milliarden Franken in Deutschland (37 Milliarden in Luxemburg und 22 Milliarden in Belgien); Radio Luxemburg zieht seine größten Gewinne aus dem deutschen Markt; die SEO ist eng mit dem RWE verbunden.*
- c) *Auf dem Finanzplatz Luxemburg (über 100 Banken; 4,6% der Erwerbsbevölkerung, 75% der Körperschaftssteuererträge) spielen die 25 deutschen Banken eine übergeordnete Rolle.*

II. *Auch das wirtschaftspolitische Benehmen Luxemburgs lehnt sich eher an Deutschland als an den BLWU-Partner an:*

- a) *Die politische Stabilität.*
- b) *Die gewerkschaftliche Mitverantwortung.*
- c) *Die erzielten Resultate der luxemburgischen Volkswirtschaft in puncto Vollbeschäftigung und Preisstabilität.*

Hieraus entsteht für Luxemburg ein schwerwiegendes Dilemma. Einerseits liegt seine wirtschaftliche Zukunft offensichtlich bei seinem östlichen Nachbarn; andererseits wissen die Luxemburger sehr gut, daß sie sich politisch nur bei ihren belgischen Freunden sicher fühlen können.

Europa allein kann Luxemburg aus diesem Dilemma zwischen BLWU und „ZOLLVEREIN“ führen.

INSTITUT GRAND-DUCAL
Section des sciences morales et politiques

Tableau des Membres
à la date du 1^{er} janvier 1980

Membres effectifs :

1. M. Henri AHLBORN, Directeur de la Chambre de Commerce, 58, rue Bellevue, Bereldange (écon.)
2. M. Georges ALS, Directeur du Statec, B.P. 304, 11, rue Adolphe, Luxembourg (écon.)
3. M. Ernest ARENDT, Avocat-Avoué, Centre Louvigny, 34b, rue Philippe II, Luxembourg (jur.)
4. M. Alex BONN, Président du Conseil d'État, Avocat-Avoué, 22, Côte d'Eich, Luxembourg (jur.)
5. M. André ELVINGER, Avocat à la Cour, 174, avenue de la Faïencerie, Luxembourg (jur.)
6. M. Georges FABER, Directeur du Contentieux de l'ARBED, 10, boulevard Emmanuel Servais, Luxembourg (écon.)
7. M. Jean-Paul HARPES, Professeur, 1, rue Kahnt, Luxembourg (phil.)
8. M. le chanoine André HEIDERSCHIED, Directeur du Luxemburger Wort, 2, rue Christophe Plantin, Luxembourg (écon.)
9. M. Robert HEIDERSCHIED, Président hon. du Tribunal d'Arrondissement, 2, rue du Comte de Ferraris, Luxembourg (jur.)
10. M. Carlo HEMMER, Président de la Section, Président de la Bourse de Luxembourg, 10, Grand-rue, Ettelbruck
11. M. Alphonse HUSS, Procureur Général d'État hon., Président d'honneur de la Section, 32, rue Albert I^{er}, Luxembourg
12. M. Joseph KAUFFMAN, Président du Conseil d'Adm. de la Banque Internationale à Luxembourg, 5, rue Funck-Brentano, Luxembourg-Clausen (jur.)
13. M. Fred KONZ, Docteur en droit, 4, rue Adolphe, Luxembourg (jur.)
14. M. Norbert von KUNITZKI, Directeur à l'ARBED, 56, avenue de la Faïencerie, Luxembourg (écon.)
15. M. Léon LIESCH, Procureur Général d'État, 41, rue J. B. Esch, Luxembourg (jur.)
16. M. Jacques LOESCH, Avocat, 2, rue Goethe, Luxembourg (jur.)

17. M. Roger MAUL, Président hon. du Conseil d'État, 48, rue Charlemagne, Luxembourg (jur.)
18. M. Ernest MUHLEN, Docteur en sciences économiques, Secrétaire d'État aux Finances, 32, rue J. B. Esch, Luxembourg (écon.)
19. M. Jean OLINGER, Directeur de l'Administration des Contributions, 40, rue de Sandweiler, Schrassig (jur.)
20. M. Pierre PESCATORE, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, 16, rue de la Fontaine, Luxembourg (jur.)
21. M. Gérard RASQUIN, Référendaire à la Cour de Justice des Communautés Européennes, 10a, rue de Strassen, Bridel (jur.)
22. M. Robert SCHAACK, Conseiller d'État, Résidence Val Ste-Croix, 2, allée Léopold Goebel, Luxembourg (jur.)
23. M. Paul SCHROEDER, Directeur du Lycée Robert Schuman, 29a, rue des Glacis, Luxembourg (phil.)
24. M. Armand SIMON, Premier Conseiller de Gouvernement, 30, Côte d'Eich, Luxembourg (écon.)
25. M. Jules STOFFELS, Professeur, 153, rue des Romains, Bertrange (écon.)
26. M. Roger THIRY, Magistrat, 11, rue de Pont-Remy, Luxembourg (jur.)
27. M. Edmond WAGNER, Professeur, 40, rue de l'Hôpital, Esch-sur-Alzette
28. M. Paul WEBER, Professeur au Séminaire de Luxembourg, Centre Jean XXIII, rue J. Wilhelm, Luxembourg (jur.)
29. M. Jean WELTER, Avocat, 16, rue des Foyers, Luxembourg (jur.)
30. M. J. P. ZAHLEN, Directeur hon., 18, rue J. P. Brasseur, Luxembourg (écon.)

M e m b r e s a g r é g é s

1. M. Georges GOEDERT, Professeur, 40, rue Schrobilgen, Luxembourg (phil.)
2. M. Henri GOEDERT, Avocat, 13, rue Robert Schuman, Esch-sur-Alzette (jur.)
3. M. Hubert HAUSEMER, Professeur, 31, rue de Peppange, Bettembourg (phil.)
4. M. Jean HOSS, Avocat, 4, rue Pierre d'Aspelt, Luxembourg (jur.)
5. M. Raymond KIRSCH, Conseiller de Gouvernement, 60, rue Cyprien Merjai, Luxembourg (écon.)

6. M. Paul KREMER, Professeur, 12, rue de l'Avenir, Luxembourg (phil.)
7. M. Edouard MORES, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, 28, Val des Romains, Bridel/Luxembourg (jur.)
8. M. Jacques NEUEN, Adjoint à la Direction de RTL, 286, avenue Gaston Diderich, Luxembourg (jur.)
9. M. Fernand RAU, Député, Directeur de I.P.S. (International Procurement & Service Corp.), 231, route d'Arlon, Luxembourg (écon.)
10. M. Rolphe REDING, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, 16, rue St-Donat, Schrassig (écon.)
11. M. Charles RUPPERT, Inspecteur en chef de la Sécurité sociale, 4, rue des Girondins, Luxembourg (écon.)
12. M. Jules SPELLER, Professeur, 71, avenue Pasteur, Luxembourg (phil.)
13. M. Alphonse SPIELMANN, Avocat Général, 12, Côte d'Eich, Luxembourg (jur.)
14. M. Gaston THOMA, Professeur, 2, rue Mathias Hertert, Luxembourg (phil.)
15. M. Numa WAGNER, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, 42, boulevard Napoléon I^{er}, Luxembourg (jur.)
16. M. Georges WIRTGEN, Professeur, 14, rue Soupert, Luxembourg (phil.)

Membres correspondants :

1. Dr. Dietrich BERNECKER, Staatsanwalt, Ludmilla-Str. 12, 8 München 90
2. M. Henri ETIENNE, Conseiller principal à la Commission de la CEE, 22, rue du Vert-Chasseur, 1180 Bruxelles
3. Dr. Rainer HELLMANN, Wirtschaftsjournalist, 61, avenue Baron d'Huart, 1050 Bruxelles
4. Dr. Guy KIRSCH, Professeur, Séminaire de Finances Publiques de l'Université de Fribourg, 55, rue de Lausanne, CH - 1700 Fribourg
5. Prof. Dr. Dr. Armand MERGEN, Professor der Kriminologie, Johannes-Gutenberg-Universität, Fachbereich Rechts- und Wirtschaftswissenschaften, Postfach 3980 (Saarstraße 21), 6500 Mainz 1 (RFA)
6. M. Adrien RIES, Directeur de la Direction des Affaires Générales à la Commission de la CEE, 36, Labbelaan, 1900 Overijse (Belgique)

7. M. Gaston SCHABER, Directeur de l'Institut Pédagogique, 10, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg

Membres d'honneur :

1. M. Jérôme ANDERS, Conseiller de Gouvernement honoraire, 32, rue J. P. Brasseur, Luxembourg
2. M. Pierre BIERMANN, Professeur, 1a, rue d'Ostende, Luxbg
3. M. Tony BIEVER, Avocat, 83, bd Gr.-D. Charlotte, Luxembourg
4. Mme Colette FLESCHE, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, 11a, bd Prince Henri, Luxembourg
5. Le Baron Louis FREDERICQ, Chef de Cabinet honoraire du Roi, Gontrode Heirweg 112, B - 9220 Merelbeke
6. M. Robert KRIEPS, Ministre honoraire, 25, rue Giselbert, Luxembourg
7. M. Georges LEVASSEUR, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, 12, rue de Chartres, Orsay (Essonne)
8. M. Alfred LOESCH, Grand Maréchal de la Cour honoraire, 17, bd Joseph II, Luxembourg
9. M. Pierre MAJERUS, Ambassadeur, 44, rue Emile Mayrisch, Luxembourg
10. Prof. Marcel REDING, Professor an der Freien Universität Berlin, Am Wildgatter 29, 1000 Berlin 39 (Wannsee)
11. M. Henri SOLUS, Professeur à la Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales à Paris, 32, rue Guynemer, 75006 Paris
12. M. Gaston THORN, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, rue Notre-Dame, Luxembourg
13. M. Camille WAGNER, Directeur honoraire, 19, rue Adolphe, Luxembourg
14. M. Félix WELTER, Président honoraire du Conseil d'État, 19, rue d'Orange, Luxembourg
15. M. Pierre WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement, 2, Rond Point Robert Schuman, Luxembourg

Composition du Conseil d'administration

- M. Carlo HEMMER, Président
- M. Roger MAUL, Président de la sous-section des sciences juridiques; Vice-Président

- M. Henri AHLBORN, Président de la sous-section des sciences sociales, politiques et économiques; Secrétaire
- M. Georges ALS, Membre
- M. Edmond WAGNER, Président de la sous-section de philosophie; Membre
- M. M. Jean-Pierre ZAHLEN, Trésorier

M e m b r e s d é c é d é s :

- M. Albert CALMES, Ministre plénipotentiaire honoraire (membre d'honneur), décédé le 22 septembre 1967
- M. Albert WEHRER, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (membre d'honneur), décédé le 31 octobre 1967
- M. Charles-Léon HAMMES, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes (membre d'honneur), décédé le 9 déc. 1967
- M. M. Armand KAYSER, Président hon. de l'Office des Assurances Sociales (membre effectif), décédé le 18 décembre 1968
- M. Marcel WURTH, Procureur d'État (membre effectif), décédé le 19 mars 1972
- M. Bernard DELVAUX, Avocat (membre effectif), décédé le 23 mars 1972
- M. Joseph BECH, Ministre d'État honoraire, (membre d'honneur), décédé le 8 mai 1975
- M. Eugène RODENBOURG, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice, (membre d'honneur), décédé le 1^{er} octobre 1975
- M. Lambert SCHAUS, Ambassadeur honoraire, (membre d'honneur), décédé le 10 août 1976
- M. Paul WEBER, Président de la Bourse de Luxembourg, (membre d'honneur), décédé le 22 décembre 1976
- M. Jules PRUSSEN, Professeur, (membre effectif), décédé le 1^{er} février 1976
- M. Gérard THOLL, Dozent Bonn, (membre agrégé), décédé en novembre 1979
- Le Rév. Père J. P. MULLER, O.S.B., Abbaye St. Jérôme, Rome, (membre d'honneur), décédé en novembre 1979
- M. Paul WILWERTZ, Bourgmestre honoraire, (membre d'honneur), 25a, bd Gr.-Duchesse Charlotte, Luxembourg, décédé le 28 décembre 1979

Nous leur garderons un souvenir fidèle.